

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 30 juin 2015 à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 27 mai 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): **23** Nbre de voix délibératives : **31**
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : **1**

Etaient présents :

METROPOLE : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Marc GRIVEL

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE

COLLONGES : Françoise MAUPAS, François FOULON

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS

SAINT-GERMAIN :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE : Martine PUBLIE

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN

COUZON : Gérard DARDET,

LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Nicolas POUSSINEAU

Ont donné pouvoir : Jean-Michel CARON à Eric MAZOYER, Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Marc GRIVEL.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Eric MAZOYER

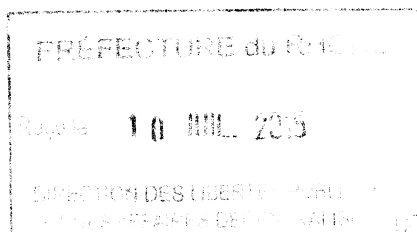
Projet de bail BOIN sur la parcelle cadastrée I-112 (ex-Lardet - Limonest)

Les parcelles ex LARDET acquises par le SMMO en 2013 sur Limonest, pour une surface de 13ha ont fait l'objet de travaux de remise en état début 2015 et ont été mises à disposition de plusieurs acteurs agricoles sur le secteur (mise à disposition transitoire d'une partie des parcelles à Florentin DUMAS, nouvel associé du GAEC DES VACHES DOREES, dans le cadre de son installation ; Location par bail rural d'une parcelle pour la culture de Céréales à Monsieur GRAEL (parcelle A262) qui l'exploitait avant acquisition par le SMMO ; mise à disposition par convention précaire de parcelles sans réels enjeux agricoles à Monsieur Deleage.

Une parcelle située au lieu-dit « La croisée », enclavée au milieu d'autres parcelles et rattachée à l'unité foncière exploitée par Monsieur BOIN, fait partie des terrains acquis par le SMMO. Cette parcelle est exploitée depuis de nombreuses années par Monsieur BOIN et nécessaire à son activité (élevage ovin).

Dans ces conditions il est proposé d'autoriser le Président à signer un bail rural avec Monsieur BOIN pour la mise à disposition de la parcelle I-112 d'une surface de 1 ha 12 sur la base du modèle standard de la DDT du Rhône et d'un montant calculé selon la grille d'évaluation de l'arrêté préfectoral du 18 mars 1998.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le bail présenté et autorise le président du SMMO à le signer.



Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT

et affichage le

11 JUL 2015

11 JUL 2015



